



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



20013404

14 JAN. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0479 932 640
Nom

(en entier) : **SEGEMO**
(en abrégé) :

Forme légale : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1140 Bruxelles (Evere), avenue Léonard Mommaerts, 11**

Objet de l'acte : Réduction de capital. Modification aux statuts.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, dressé par David INDEKEU, notaire à Bruxelles, le 24 décembre 2019, ce qui suit:

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de réduire le capital de la société capital de la société à concurrence de cent trente mille euros (EUR 130.000,00) pour le ramener de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) à vingt mille euros (EUR 20.000,00), sans annulation de titres, par remboursement à l'associé unique, et ce en vue de mettre le capital en conformité avec les besoins réels de la société.

Cette réduction s'opérera en conformité avec les dispositions des articles 316 et 317 du Code des sociétés sur le contenu desquels la présente assemblée reconnaît avoir été informée.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix. **DEUXIEME RESOLUTION.**

L'assemblée décide de modifier comme suit les statuts :

Article 2 :

Le texte du 1er alinéa de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 1140 Bruxelles (Evere), avenue Léonard Mommaerts, 11. »

Article 5

Le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital social, fixé à vingt mille euros (€ 20.000), est représenté par cent (100) parts sans mention de valeur nominale. »

Article 23

Il est supprimé.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 24 décembre 2019, texte coordonné des statuts.

Pour extrait analytique conforme,
David INDEKEU, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2020 - Annexes du Moniteur belge